



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue en visioconférence, lundi le 17 janvier 2022 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Martin Beaulieu, Maire, sous l'arrêté ministériel du 2021-090 qui a été fait le 20 décembre 2021.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu
Siège #2 - Jocelyn Béliveau
Siège #3 - Jessica Bolduc
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau
Siège #6 - Laurier Poulin

Sont absents à cette séance :

Madame Laurence Chabot agit comme directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance extraordinaire d'adoption du budget a été donné le 4 janvier 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice financier 2022 de cette municipalité.

2022-01-28

03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 04 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**
05 - PÉRIODE DE QUESTIONS
06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller ; Joey Veilleux
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2022-01-29

04 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de Saint-Benjamin a pris connaissance des prévisions des dépenses, des revenus et des affectations qu'il juge essentiels au maintien des services municipaux de même qu'à l'équilibre du projet de budget pour l'exercice fiscal 2022;

Il est proposé par ; Jocelyn Béliveau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

REVENUS

Pour payer les dépenses et affectations mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les revenus suivants :

Revenus	Budget 2022
Taxes	1 378 730 \$
Paiement tenant lieu de taxes	6 550 \$
Services rendus	44 200 \$
Imposition de droits	47 000\$
Amendes et pénalités	2 500 \$
Autres revenus d'intérêts	13 300 \$
Autres revenus	0 \$
Transferts	321 872 \$
Total des revenus	1 814 152 \$
Affectation surplus	0 \$
Grand total des revenus	1 814 152 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 2022 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :

Dépenses	
Administration générale	357 457 \$
Sécurité publique	205 400 \$
Transport	527 865 \$
Hygiène du milieu	207 472 \$
Santé et bien-être	7 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	130 946 \$
Loisirs et culture	64 563 \$
Frais de financement	60 109 \$
a. Total des dépenses de fonctionnement	1 458 157 \$
Remboursement en capital (financement)	253 340 \$
Transfert aux activités d'investissement	0 \$
a. Total autres activités financières	0 \$
Grand total des dépenses (1 + 2)	1 814 152\$

QUE le Conseil de Saint-Benjamin adopte les prévisions budgétaires 2022.

ADOPTÉE

05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2022-01-30

06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller ; Laurier Poulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 19h40

ADOPTÉE

NOTE : Le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martin Beaulieu
Maire

Laurence Chabot
Dir. générale & sec.-trés.

Je, Martin Beaulieu , atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Beaulieu
Maire